

Le cadre premier dans lequel s'inscrivent les opérations françaises jusqu'à *Boali* est un cadre bilatéral, formalisé par l'accord de défense signé le 15 août 1960. Les accords de défense¹⁴ déterminent les conditions dans lesquelles la France intervient pour soutenir un État attaqué¹⁵. Pour ce qui est de la Centrafrique, l'accord de 1960 est en fait un accord quadripartite auquel participent également le Tchad et le Congo-Brazzaville, ce qui témoigne de la vision géopolitique française qui pense la région comme un tout par-delà les frontières étatiques. Si l'opération *Caban* doit être classée à part car menée par le SDECE¹⁶ pour renverser Jean-Bedel Bokassa, les opérations *Barracuda* et *Almandin I, II et III* relèvent de cet accord en ce que les autorités centrafricaines font appel à la France face à une menace : celle de l'influence libyenne sur le pays dans le cadre de *Barracuda* et celle des mutins, donc d'une menace de déstabilisation interne, pour ce qui est des opérations *Almandin*. À la suite de l'opération *Barracuda*, les EFAO sont mis sur pied pour apporter une assistance technique et opérationnelle aux FACA. Ces EFAO¹⁷ sont désengagés



en 1998, la France choisissant de se recentrer sur ses bases prépositionnées de Côte d'Ivoire, du Tchad, du Gabon, de Djibouti et du Sénégal. Un nouvel accord est signé en 2003 entre Jacques Chirac et François Bozizé, qui débouche sur le déploiement de l'opération *Boali*¹⁸ en soutien aux FACA.

À partir des années 2000, le cadre dans lequel la France intervient a tendance à s'élargir, reflet d'une nouvelle doctrine hexagonale qui ne souhaite plus assumer seule les interventions de stabilisation ou de maintien de la paix dans son ancien espace colonial. Dès 1997, les EFAO apportent ponctuellement leur aide aux forces de la MISAB, puis un détachement français est intégré dans la MINURCA¹⁹ lorsque celle-ci prend la relève des forces africaines. Plus tard, les forces de *Boali* interviennent en soutien aux forces de la FOMUC²⁰, toujours pour appuyer les opérations de stabilisation de la région. En 2008, suite à l'adoption de la résolution 1778 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'Union européenne crée l'EUFOR Tchad/RCA afin d'assurer la protection des civils et la surveillance relative au respect des droits de l'Homme dans la zone des trois frontières centrafricaine, tchadienne et soudanaise. La France contribue pour la plus grande part à ce détachement européen²¹. L'épisode de crise

Figure 4 Coopération sur le terrain entre un soldat de Sangaris et un soldat de la MINUSCA le plus récent, à savoir la dégradation de

14 Qui concernèrent beaucoup d'États anciennement sous souveraineté française.

15 Pour une présentation et une liste chronologique des accords de défense, nous renvoyons au rapport de la Commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée nationale sur la réforme de la coopération militaire, présenté par M. Bernard CAZENEUVE, enregistré le 20 novembre 2001 et accessible sur le www.assemblee-nationale.fr.

16 Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage, ancêtre de la Direction Générale de Sécurité Extérieure.

17 1 400 soldats.

18 200 à 250 soldats, soit une nette réduction par rapport aux EFAO.

19 Mission des Nations Unies en République Centrafricaine.

20 Force Multinationale en Centrafrique.

21 La France est le premier pays contributeur avec 1 800 personnels.

la situation à partir de 2012-2013, conduit l'ONU à confier un mandat bicéphale à la MISCA²² et à la France (opération *Sangaris*). Cette décision fait partie d'une vision combinant court et moyen termes. À court terme, les forces africaines et françaises doivent rétablir la sécurité et empêcher un désastre humanitaire, peut-être même un génocide. Cela laisse à l'ONU le temps d'organiser une opération de maintien de la paix, qui interviendra dans un second temps : la MINUSCA²³. En juin 2014, l'UE lance par ailleurs l'EUFOR RCA, à laquelle la France prend part, en appui à la MISCA. On constate ainsi combien la gestion des crises dans le pays conduit désormais à un empilement des structures d'intervention (française, africaine, européenne, onusienne), tout en notant que la France y joue systématiquement un rôle de premier plan.

22 Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique, sous conduite africaine.

23 Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique.